

Le projet éducatif :

Le Projet éducatif de notre structure vise à accompagner l'enfant au quotidien et sa famille dans sa fonction parentale.

Ce double accompagnement est proposé dans un cadre prenant en compte chaque individu, respectueux des différences sociales, culturelles ainsi que des habitudes familiales propres à chaque enfant.

A travers des gardes et des animations auprès des enfants le parent sera amené à vivre des moments particuliers, privilégiés avec son enfant au sein de la crèche et ainsi à prolonger sa fonction parentale dans un espace collectif. Les temps de partage, ainsi que les réunions pédagogiques formatrices permettent une réelle co-éducation et une dynamique de coopération.

Ce projet s'articule autour du thème de la **DECOUVERTE**.
La découverte se décline sous trois grands axes :

- La découverte de soi
- La découverte de l'autre
- La découverte de son environnement

A travers ce thème, les buts recherchés sont l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie et son épanouissement.

La Découverte de soi :

L'enfant apprend à découvrir son corps, ses limites et ses possibilités. Il prend confiance à travers l'acquisition de son schéma corporel, construit son image et son estime de soi. Il forge sa personnalité, développe son langage et exprime sa créativité.

La Découverte de l'autre :

L'enfant apprend à découvrir l'autre, à échanger, à communiquer, à partager. Il apprend le respect des règles sociales et de la vie en collectivité.

La Découverte de son environnement :

L'enfant découvre un environnement complémentaire de l'espace familial, riche en explorations. Il apprend à s'adapter et à y prendre des repères (temporels, spatiaux, affectifs, ...).

Pourquoi choisir notre crèche parentale ?

Ce mode de garde vous permettra de bénéficier d'une **structure collective** favorisant la socialisation et l'éveil de votre enfant tout en vous permettant de **participer à son développement** lors de différents moments de la journée et événements tout en étant accompagné d'une équipe pluridisciplinaire de professionnelles. L'**âge requis** présente l'avantage de proposer aux enfants **un grand nombre d'activités** afin qu'ils puissent échanger et partager.

Malgré l'investissement et l'implication demandés, les **moments de vie** partagés sont **exceptionnels** et n'existent pas lors des autres modes de garde pour votre enfant et pour vous.

De plus, le **coût est moins élevé** qu'une crèche collective grâce à un taux d'effort plus important de la CAF.

Multi-accueil parental
1 place de la Commanderie
91470 BOULLAY-LES-TROUX

Tél. : 01.60.12.42.51
Site internet : <http://lesoisillons.asso-web.com>
Email : lesoisillons@laposte.net

Multi-accueil parental

Les Oisillons



Structure d'accueil collectif
pour 20 enfants

Notre but :

l'accueil et l'éveil de l'enfant

Les Oisillons : Multi-accueil parental

Le multi-accueil parental « Les Oisillons » est une association loi 1901, à but non lucratif, situé à Boullay-les-Troux, qui accueille les enfants des communes environnantes, avec une priorité pour les enfants de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL).



L'association propose un accueil collectif des enfants :

de 18 mois à 4 ans

(accueil pré-scolaire de 1 à 5 jours par semaine et 1^{ère} année de maternelle le mercredi et les vacances scolaires)

du lundi au vendredi

de 8h à 18h

La structure :

Les locaux de 200 m², au milieu d'un parc de 2000 m², sont mis à disposition de l'association par la CCPL. La capacité d'accueil de la structure est de 20 enfants.



Il existe deux types d'accueil :

- **L'accueil régulier** (contrat de 2 à 5 jours) s'adresse aux familles de la CCPL uniquement.
- **L'accueil occasionnel** (ponctuel) s'adresse aux familles de la CCPL et hors CCPL en fonction des places disponibles.

L'équipe de professionnelles se compose :

- d'une responsable technique,
- d'une éducatrice de jeunes enfants,
- d'une auxiliaire de puériculture,
- et de trois animatrices.

L'association :

L'association s'engage à respecter la charte pour l'accueil de l'enfant.

En versant une adhésion annuelle, les parents deviennent adhérents et acteurs du projet associatif et éducatif.



Ils s'engagent à :

- Participer au **fonctionnement** et à la **gestion** de l'association à travers diverses commissions et en effectuant un ménage par mois (d'une durée de 1,5 heures).
- Participer à la vie associative sous forme de **garde à l'accueil** auprès des enfants (3,5 h./mois pour les contrats réguliers et 2 h./mois pour les contrats occasionnels).
- Participer aux **réunions pédagogiques** et à voter aux deux **Assemblées Générales**.

